

PROGRAMME FRANCO-SUD-AFRICAIN  
DE COOPERATION EN RECHERCHE SCIENTIFIQUE

(PROTEA)

## **APPEL D'OFFRES 2007**

### **1. OBJECTIFS**

Le programme Protea de coopération en recherche scientifique a été instauré afin de contribuer, par la recherche, au développement des relations entre les communautés scientifiques françaises et sud-africaines.

Ce programme vise à favoriser les échanges de chercheurs et à développer une synergie entre les communautés scientifiques des deux pays. Il facilitera la création de réseaux qui s'inscriront dans la durée. Les chercheurs sud-africains sont encouragés à faire participer dans la mesure du possible des partenaires de la région SADC.

Les projets de coopération sont élaborés et présentés par des chercheurs français et sud-africains, constitués en équipes partenaires coordonnées par deux responsables scientifiques, l'un français et l'autre sud-africain qui assument la coordination scientifique, technique et administrative et rédigent le rapport final scientifique et financier. En Afrique du Sud, cet appel à projets concerne les chercheurs titulaires d'un doctorat, résidents en Afrique du Sud et dépendant d'une institution reconnue de formation supérieure ou recherche (université, université de technologie ou conseil).

Chaque projet de coopération en recherche est mis en place pour une durée maximale de deux ans. Il devra viser des objectifs contractuels précis et présenter clairement les moyens nécessaires à son bon achèvement.

Un accent particulier sera porté sur les aspects de formation par la recherche et le transfert des connaissances et de savoir-faire vers le monde socio-économique. Il sera fait mention explicite des partenaires industriels et institutionnels intéressés par les projets ou l'accès à ses résultats. L'intégration d'étudiants en thèse et l'échange de chercheurs post-doctoraux, particulièrement des communautés sud africaines historiquement défavorisées, seront encouragés.

Chaque projet financé fera l'objet d'une évaluation finale qui permettra d'apprécier ses retombées et de comparer les résultats atteints aux objectifs annoncés au début du projet. Il convient de noter que la remise d'un rapport final scientifique et financier est impérative.

## **2. MODALITÉS DE PRÉSENTATION**

**Seules les candidatures explicitement approuvées par les organisme responsables des équipes partenaires seront acceptées.**

Les projets des équipes sud-africaines seront soumis à la National Research Foundation et ceux des équipes françaises au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes. Pour la partie française, les projets seront évalués par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La date limite de dépôt des projets est fixée au 15 avril 2008. Seuls les projets présentés dans les délais fixés seront pris en considération.

### **3. CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les projets seront soumis, dans chaque pays, à un comité d'experts appartenant aux différentes disciplines représentées dans les propositions. Ces experts tiendront compte des critères suivants :

- Qualité scientifique et technique
- Faisabilité
- Pertinence dans le contexte international
- Participation de doctorants et jeunes chercheurs
- Budget

De plus, les projets de recherche présentés devront expliciter la contribution apportée au renforcement des capacités de recherche en Afrique du Sud et à la création de liens durables entre les deux pays.

Sur la base des évaluations dans chacun des pays, un comité franco-sud africain établira une liste des projets retenus. Les propositions effectuées dans un seul des deux pays ne seront pas retenues.

Tous les domaines scientifiques sont recevables. Les projets qui correspondent aux domaines thématiques inscrits dans le 7<sup>ème</sup> programme-cadre de l'Union européenne bénéficieront d'une attention particulière .

### **4. MOYENS**

Les niveaux de financement ne sont pas fixés ; cependant, à titre indicatif, le maximum correspond à, environ, 20 000 € par projet (10 000 €/an), de chaque côté, pour, essentiellement, assurer une mobilité : la partie qui se déplace finance le coût du transport, alors que la partie qui accueille prend en charge les frais de séjour. Les déplacements locaux et les frais afférents à une manifestation scientifique conjointe (location des salles, frais de restauration, équipements audiovisuels, etc.) sont pris en charge par le responsable scientifique du pays où se déroule la manifestation.

Les coûts qui suivent ne peuvent être couverts : honoraires de consultant, bourses, assurance et soins médicaux, coûts de publication, salaires et honoraires de personnel temporaire.

## **5 PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Il appartient aux chercheurs français, notamment aux responsables de projet ,de prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer la protection efficace et la répartition correcte de la propriété intellectuelle issue de la réalisation de projets conjoints

## **6. DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les formulaires de demande sont disponibles sur le site Internet du CNOUS  
<http://www.cnous.fr>

En Afrique du Sud, les informations sont disponibles sur le site de la NRF :

<http://www.nrf.ac.za>

– **Pour l'équipe française, les dossiers devront être déposés auprès du CNOUS  
(5 exemplaires, 1 original et 4 copies) en français :**

CNOUS Sous Direction des Affaires Internationales (SDAI 2)

A l'attention de Cécile LAMOTHE 6 rue Jean Calvin – BP 49

75 222 Paris Cedex 05

Tél : 00 33 (0) 155 43 58 07

Fax : 00 33 (0) 155 43 58 00

Courriel : [cecile.lamothe@cnous.fr](mailto:cecile.lamothe@cnous.fr)

- **Pour l'équipe sud-africaine, 3 exemplaires sont à envoyer à l'adresse suivante (en anglais) :**

**Mr Stephen Dlamini**

Email : [dlamini@nrf.ac.za](mailto:dlamini@nrf.ac.za)

tél. : 27 12 481 40 32

fax : 27 12 481 40 44

## **RENSEIGNEMENTS**

*En France :*

### **Ministère des Affaires étrangères et européennes**

Direction de la coopération scientifique et universitaire

Sous-direction de la coopération scientifique et de la recherche

➤ **Mme Corinne BEDO**, chargée de mission Afrique sub-saharienne

244 Boulevard Saint Germain – 75303 PARIS 07 SP

Tél : 01.43.17. 92.72

Courriel : [corinne.bedo@diplomatie.gouv.fr](mailto:corinne.bedo@diplomatie.gouv.fr)

### **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Direction des relations européennes internationales et de la coopération (DREIC)

➤ **M. Michel PERRAUDIN**, chargé de mission Afrique Moyen-Orient

1 rue Descartes – 75005 Paris

Tél : 01.55.55.08.06.

Courriel : [m.perraudin@education.gouv.fr](mailto:m.perraudin@education.gouv.fr)

## **En Afrique du Sud**

Ambassade de France en Afrique du Sud

Service de Coopération et d'Action culturelle

➤ **M. Samuel ELMALEH**, Conseiller de coopération et d'action culturelle

Tél : 27.12.425.17.10.

Télécopie : 27.12.425.17.19.

Courriel : [samuel.elmaleh@diplomatie.gouv.fr](mailto:samuel.elmaleh@diplomatie.gouv.fr)

## **6. ECHEANCIER**

**Date limite d'envoi des dossiers : 15 avril 2008**